OFFICIEL.

Licences de ville pour 1880.

Département des Finances.
Hôtel de ville,
Nouvelle Orléans, 2 février 1880.

LES dispositions de l'Ordonnance No 6,926 sont données de manière à comprendre le 29 février courant. Les personnes devant des licences peuvent payer dix pour cent en sus de la ville de 1876, 1877 et 1878, et quatre-vingt-dix pour cent en dépens.

Après le 30 courant, la section 74 de l'ordonnance 6,353 sera mise en vigueur contre les personnes qui auront violé la loi.

ALF. H. ISAACSON,
2 fév—7 Administrateur des Finances.

Aux Contribuables de la ville.—Taxes de 1880.

Département des Finances,
Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1880.

TOUTES les personnes devant des taxes de la ville pour l'année 1880, sont par le présent avis prévenues que la ville renverra dix mille cas accompagnés de la taxe de quinze mille, levée cette année, et demande crédit de ce paiement partiel sur les rentes de taxes, marquant sur ceux ci: deux tiers de la taxe payés et les retenus. Et les cases décrivent qu'un pour cent seulement soit tout ce qui peut être exigé, ces comptes de taxes payés partiellement seront remis aux mains des rôles en plein sur contribuables. Si elles décrivent qu'un et demi pour cent est valide. Taxe dont de 1 pour cent sera demandé avec l'intérêt à dater du 31 mars 1880. Aucun reçu de paiement partiel ne devra être considéré comme un abandon de la part de la ville, de poursuivre pour le reste. Tous les bons citoyens qui désirent voir payer les dépenses du gouvernement, y compris les salaires des instituteurs et des instituteurs, des policemen, des journaliers, etc., sont priés de venir payer leurs taxes en plein ce par à compter, dans que le dit le présent avis. Ce système de perception commencera le JEUDI, 15 du courant.

A ceux qui paieront la taxe de quinze mille, les accomptes suivants seront accordés:
Jusqu'au 15 février, 5 pour cent.
Du 15 février au 29 février inclusivement, 3 pour cent.
Du 1er mars au 31 mars, 2 pour cent.

ALF. H. ISAACSON,
Administrateur du Département des Finances.
1er fév—

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGÈNE ERATH,
283.....RUE VILLERE.....283
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.
Entre Canal et St-Louis.
4 fév 80 1m D.M.J.

BUREAU DE PRÊTS.

OTTO SCHWANER
27.....RUE BARONNE.....27
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

A. CAPITON,
MARCHAND-TAILLEUR,
No 2 rue Carondelet,
Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour Habillements de noce et de soirée d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de habillement de ville, compte élégance et travail bien fait, le tout fait avec des marchandises de première qualité.
A des prix très raisonnables.
2 nov—6m MoV

CHAMPAGNE DELMONICO.
En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims.
M. E. LAMONTAGNE,
52 Beaver St., New-York,
Agent pour les États du Nord
M. A. NADA
42 Decatur [illegible]v'leans.
Agent pour les États du Sud
28déc—6m MoVD

LAC[illegible]
L'Hôtel du Fort Espagnol,
situé à l'extrémité du Chemin de Fer du Lac et du Fort Espagnol, est ouvert pour la saison sous la direction de
M. Louis A. Trapet.

CET établissement vient d'être complètement restauré et rien n'a été épargné pour apporter au confort des hôtes. La table sera invariablement garnie de tout ce que le marché offre de plus délicat, et le service sera fait par des garçons polis et experts.

Les vins sont le fonds de premier choix et importés expressément pour l'Hôtel.

Le propriétaire n'ayant rien négligé pour satisfaire le public, et ayant en même temps considérablement réduit ses prix, compte sur la continuation du patronage qui lui a été si libéralement accordé jusqu'à présent.

VINCENT MICAS,
1er fév—2mDMoV Propriétaire.

WM. FRANTZ. H. OPITZ, Jr.

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N.B.—Ancien sorte de bijouterie plaquée! Vient—1m DMoV

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de voitures à [illegible] chars, charrettes à bascule, etc., pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour livraison, charrettes à ridelles, de chevrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 siéges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, lits, lattes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse, et tous autres moyens. Nous appelons l'attention sur nos différents chars, qui sont fournis à bon marché et avec les garanties entre dessus des autres marques vendues. Wagons sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., et avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons à toutes lettres de demande.
Dépôt 15 et 20 rue Union
2 mai—V 1an

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
120.....Esplanade.....120

L'OUVERTURE de la 16e session aura lieu et est institué est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes et la musique. Pour la musique, la direction s'est assurée le concours du professeur H. ROLLING. L'institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des communications en cas d'incendie. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, Principal.
20 août—1 an

CHARBON, CHARBON,
Pittsburg, Anthracite, Cannel,
Alabama Coal.
HEBRARD,
Marchand de Charbon.
No 214 rue Carondelet.

OYER de Rivet aux planteurs, manufacturiers, entrepreneurs et familles par mêmes prêts et à très bon marché, par le bateau à vapeur régulières de Pittsburg. Le charbon de l'association Consol de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel il est agent. Il se recommande à ses amis et anciens clients et sollicite [illegible] renouveler leurs ordres.
13 déc 6m—D&eV

1841. S. DAVIS, Jr., 1841.
JAMBONS
MARQUE DIAMOND
ET BREAKFAST BACON,
CINCINNATI.

La Commission du Centenaire des États Unis a décerné un prix pour les Jambons exposés:
1° Le meilleur en saveur de la chair.
2° L'assaisonnement de telle sorte qu'il conserve longtemps, démontré par la parfaite fraîcheur de Jambons [illegible] dans l'hiver de 1877.
S. DAVIS Jr. & CO.
2006 à 2110 Pennsylvania.

La marque célèbre et déposée de Jambons connue en [illegible] Davis comme la "Marque de fabrique," est toujours représentée par les mêmes agents, opérés depuis 25 ans, et ne vend en lots ou gros des échantillons.

VOSE BROTHERS,
26 RUE MAGAZINE.
26 fév—1m—Mar,5

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

1° Que l'ordre du maître de poste général contre la livraison de ces malles est rappelé.

2° Que chacune de ces malles qui a été ainsi arrêtée n'a pas été déclarée frauduleuse par le gouvernement.

3° Que cette loterie est la seule en faveur de laquelle le peuple de l'État a voté et la seule qu'il ait endossée.

Washington, 27 fév.—Ce qui suit est la lettre du maître de poste général Key, aux maîtres de poste de la Nouvelle-Orléans et de New-York:

Le 13me jour de novembre 1879, fut lancé un ordre, à vous adressé, prohibant le paiement de tout mandat de poste à M. A. Dauphin, ou M. A. Dauphin, secrétaire, ou M. A. Dauphin, P. O. Box 692 et 392 Broadway, New-York, et la remise de toutes les lettres enregistrées à eux adressées, aux maîtres de poste dans les bureaux desquels elles ont été déposées. Cette personne ayant intenté un procès contre moi pour enjoindre l'exécution de cet ordre, et ayant fait appel à la Cour suprême des États-Unis, et ayant ce jour présenté un certificat du gouverneur et des officiers d'État, de l'État de la Louisiane, pour prouver qu'il a rempli toutes les formalités requises par l'État et notre département, et n'étant pas convaincu par le témoignage à moi soumis, que le dit M. A. Dauphin fasse commerce d'obtenir de l'argent, par les malles, au moyen de représentations fausses et frauduleuses, par le présent avis, j'autorise et ordonne la suspension de cet ordre, en tant qu'il concerne le dit Dauphin, jusqu'à ce que l'affaire ait été instruite et jugée par la Cour suprême des États-Unis.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 9 MARS 1880.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE C.

GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la Compagnie,
DANS LA MAISON DU
MARDI, 9 MARS 1880,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	est:	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, est.		2,700
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, est.		1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, est.		900
1,857 Lots se montant à		$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE

S'adresser à M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nlle-Orléans (Lne.)

Par Bons sur la poste ou *lettres enregistrées* contenant l'argent ou encore par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage de $2 du
Mardi, 9 MARS 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

Il demande des agents dans tous les États, comtés, villes et villages du Sud.

D'excellentes garanties sont exigées et offertes, avantageusement, accompagnent les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE
CONTIENT UN TIMBRE.

N.B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Passagères Rôdeurs, et ne paiera aucune prétendant l'être et autorisant des paiements ou autres sont des voleurs.

PIANOS.

CHICKERING,
Mathushek
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR
PIANOS
HALE
PIANOS
WERLEIN
135 RUE DU CANAL 135.

MAISON ÉTABLIE EN 1846.

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de cotteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se reoliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Orins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

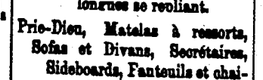

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ASSURANCES.

ANNUAL STATEMENT
—OF THE—
NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY,
For the Year Ending on the Thirty-first of December 1879.

Fire premiums.....$278,342 81
Marine.....59,610 01
Inland.....45,560 04—$3 3,549 46
Less—
Premiums on risks not terminated...$6,342 44
Return premiums...14,020 62
Reinsurance.....11,786 26—$120,653 34
Net earned premiums.....$2 2,895 80
Add—
Received for interest, salvages and rents.....21,664 88
Income.....$2 4,561 68
Deduct—
Fire loss.....$73,506 84
Marine.....13,998 26
Inland.....13,128 12—$130,630 22
Rebate on premium.....6,480 45
Charitable Donations.....1,053 45
State and city taxes and licenses.....8,228 01
Board of Underwriters, Exchange and Bureau.....
Coupons and Salvage.....6,978 00
Gross expenses, bonus allowed agencies.....54,902 78—206,282 94
Gross profit.....$45,077 06
Deduct—
Profit and loss—Loss on sale of Louisiana State Consolidated 5 per cent. bonds and July dividend.....$23,960 41
Reserved for unadjusted losses.....10,000 00
Dividend December 31, 1879.....20,000 00
Surplus.....16,716 65—$6,677 06
The Company has the following assets, viz:
Cash in bank.....$106,565 43
U. S. bonds.....103,000 00
Real estate, leased.....
Loans—
Premiums on risks not terminated.....138,166 26
Notes secured by first mortgage on city property.....97,344 56
Notes secured by pledges of available securities.....
Notes for premiums.....55,160 00
N. O., J. and G. N. R. R. Co. first mortgage bonds.....17,470 58
500 Shares Water-works Co. at 237 76.....22,000 00
New Orleans Warehouse's first mortgage bonds.....18,888 00
Banks, insurance, Louisiana Lan Co. and other stocks, lowest market value.....10,000 00
Premiums in course of collection.....21,294 20
Due by agents.....66,801 16
Due by agents.....1,975 97—$388,886 58

LIABILITIES.

Capital stock.....$300 000 00
Reinsurance reserve.....98,843 44
Unclaimed dividends.....6,673 49
Reserved for unadjusted losses.....10,000 00
Dividends of December, 1879.....20,000 00
Surplus.....16,716 65—$453,233 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this tenth day of January, 1880.
THEO. BUTLER,
Third Justice of the Peace.

We, the undersigned special committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to value the assets of said company at their present market values, do hereby certify that after a careful examination of the valuations of said assets, as above specified, the true and correct.

W. A. KELL,
H. SCHREINER,
H. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the tenth day of January, 1880, it was resolved to pay to stockholders the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT. on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
New Orleans, January 10, 1880.
J. W. HINCKS, Secretary.

DIRECTORS.

W. A. KELL, A. SCHREINER,
PIERRE FOUTE, ANT. CARRERE,
CHAS. J. LEBIH, CHAS. E. S. HMULT.
C. T. DUGAZON, JULES ALLIER,
HIRAM LAFITTE, D. PAYO,
H. GALLY, SELIM ZUVER.
Jan 11 1880

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUD.

Capital payé.....$300.000

Extrait du vingt-quatrième état annuel, pour 1879.

Montant des primes encaissées, et comptés et intérêts.....$398,272 90
Pertes, dépenses, taxes, etc.....$289,791 79
Fonds de réserve.....10,000 00
Dividende sur actions, 10 p. cent.....49,568 90—$349,360 69
Profit net.....39 912 17

Actif de la compagnie ci-dessus en toute propriété mentionné, comptant.

Actions, banc, prêts, billets à ordre et propriétés diverses.....$298,157 07
Argent en caisse et primes en voie de collection.....197,571 44
$495,728 51

Dividende payé sur actions, 10 pour cent par an, et sur les polices participantes, 15 pour cent, payable comptant en août.

Cette ancienne compagnie, digne de la confiance publique, émet des polices sur les risques de FEU, de RIVIERES et de MER, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont promptement ajustées et réglées à des conditions libérales au Bureau de la Compagnie, 59 rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Directeurs:

Jas. G. Gémes,	Jesse S. Fisher,
J. L. Harris,	E. J. Hart,
J. Weis,	John A. Rems,
Henry Hamburger,	R. W. Taylor,
Seemi McGehee,	E. Hovenan,
J. C. Morris,	Chas. Roberts,
R. Simon,	James I. Day,
D. Fuja,	A. Baldwin,
Thos. Simon,	T. L. Airey,
Charles Maurendy,	Jimmy Clapp,
R. K. Craig,	W. H. Hayward,
D. A. Chaffraix,	Sam'l L. Royd

22 janv—1an.

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Croissant.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ÉTAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte sont, ces, soumettent l'état suivant des affaires de la compagnie au 22 avril 1879:

Primes d'ouverte.....$165,196 06
Primes maritimes.....74,051 32
Primes de rivières.....99,894 51—$340,142 89
Primes nettes.....$334,143 58
Moins pour réassurances.....$13,716 40
Pertes sur bourses.....5,626 57—19,343 97—$64,800 56

PERTES.

Pertes d'incendie.....$ 34,796 24
Pertes maritimes.....9,197 82
Pertes de rivières.....25,576 65—$ 73,968 25
Taxes, dépenses, comptoirs, appointements, loyers, intérêts, salaires, gages, etc.....26,442 66—110,366 91
Profit net.....$ 94,466 54
Le compagnie a possédé l'actif suivant:
Billets à recevoir.....$ 51,461 63
Prêts sur bons et hypothèques.....39,176 66—$ 91,638 29
Propriétés immobilières.....$ 52,553 64
Argent en caisse.....48,551 03—101,072 67
Bons de ville, actions de banques et autres.....
Primes en voie de collection.....
Intérêts courus et fractions d'un cent.....14,186 99—$196,297 96

L'exposé précédent est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
HENRY V. CARON, Président.
LOUIS A. ADAM, Secrétaire.

ALFRED INGHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé des pertes et frais de cette nature, il disposerait des comptes de profits et pertes $15,740 payés au Bureau de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte sur billets de la Banque de la Louisiane, à payer Richard en différentes [illegible] pour cent par année, payable [illegible] 1884.

DIRECTEURS:

Thos. [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]